

puissance publique. Vous devez être inaccessible à la faim et à la soif, au chaud et au froid. Il ne me vient pas une minute à l'esprit, que l'on puisse jamais surprendre l'un d'entre vous sortant d'un de ces antres, où des gens peu scrupuleux dispensent des boissons frelatées aux populations altérées et imbéciles.

“Ceci ne s'est jamais vu et ne se verra jamais. Mais songez au ridicule dont vous vous couvririez, en vous laissant voir dans l'exercice de vos fonctions, mangeant une banane, ou croquant des peanuts. Rappelez-vous, messieurs, que l'absorption de ce genre, faite sur la voie publique, et sous l'uniforme, serait une disgrâce.

“N'oubliez pas non plus, messieurs, que quand vous avez raison, vous n'avez pas tort, et, quand il s'agit de conflit entre vous et le public, dont vous êtes, souvenez-vous-en, les serviteurs, vous avez toujours raison, car vous représentez la loi et la loi ne se trompe jamais. “Durâ lex sed lex”.

“Vous, “messieurs de la circulation”, n'oubliez pas d'intimider par les manifestations déplacées de certains cochers ou de certains chauffeurs. La vitesse autorisée par les justes lois ne doit pas dépasser dix milles à l'heure, et tout agent des rues, qui se respecte, doit pouvoir distinguer au premier coup d'œil si une voiture marche à neuf ou à onze milles, c'est élémentaire et enfantin. Dans le cas où la limite légale est dépassée, procédez à l'arrestation immédiate du délinquant ; n'hésitez pas à lui mettre hardiment la main au collet, surtout s'il marche à cinquante ou soixante milles à l'heure, car, alors, la contravention est flagrante et la répression s'impose. Et si l'un de ces délinquants généralement fortunés, se vante d'avoir du “piston”, envoyez-le moi ; je réglerai son affaire. Donc, messieurs, de l'énergie, de la tenue ; du prestige ! tout est là !

“Ceux qui feront leur devoir, je les aurai à l'œil et ceux qui ne le feront pas... aussi ! Rompez !”

Là-dessus, il s'en fut... absorber de nombreux cocktails avec son collè-

gue de l'hygiène, tout en discutant de la taxe “privée” qu'il conviendrait d'imposer aux maisons louches, qui trépignent sur les règlements de police et les prescriptions de salubrité publique.

Mais notre honnête cop ignorait ce détail insignifiant en apparence, et, dans la candeur de son âme germanique, il croyait que... c'était arrivé, et que son nouveau chef était un Caton pour les principes.

Ces recommandations ne faisaient pas beaucoup l'affaire du bon cop ; il n'aimait pas à sévir et fermait volontiers les yeux, quand une élégante victoria rapidement enlevée par deux vigoureux trotteurs passait devant lui, filant à une vitesse de quatre minutes au mille ; il eut considéré manquer à tous ses devoirs en risquant une observation.

Il se glissait, parfois, subreptice et discret, dans un de ces établissements dont la porte battante s'arrête à dix-huit pouces du plancher, et, où, l'on vous offre pour un nickel, qu'on ne lui demandait d'ailleurs jamais, le plus grand verre de toute la ville. Il ne dédaignait pas non plus de grignoter une pomme, négligemment soustraite à l'étalage d'un marchand bienveillant, et adroitement dissimulée dans sa vaste paume.

Ces ordres péremptoires dérangent ses habitudes, mais il fallait s'y conformer. — “Dura lex sed lex”, avait dit le chef.

Un beau jour, il faisait un soleil tropical ; le cop avait chaud, il avait soif, sa tunique pesait cent livres, sa casquette semblait en plomb, il s'épongeait désespérément sans pouvoir étancher les flots qui ruisselaient de son crâne ; il s'était mis à l'ombre vague de quelques arbres tout près du musée. C'était un peu mieux que de se tenir sur l'asphalte liquéfié de la chaussée, mais quelle joie eût été de s'évader pour une demi-heure vers les avenues plus populaires, où d'hospitalières maisons lui eussent offert un rafraîchissement interne et externe, sous la forme de vastes bocks de bière glacée et de longues salles sombres où souffle sans relâche d'électriques éventails.

Pendant que le pauvre cop luttait contre la tentation tel un nouveau saint Antoine, une victoria stoppa devant les marches du musée ; une fillette sauta à terre. Elle tenait en laisse un bull terrier gris fer, et portait dans ses bras un énorme Teddy Bear et plusieurs paquets. Elle grimpa en tourbillon le perron et disparut, pour reparaitre, presque immédiatement, sur la plus haute marche de l'escalier.

Des yeux elle cherchait quelque chose. Lentement, elle redescendit et se dirigea, hésitante, vers le bon cop qui continuait à ruisseler sous son arbre.

—Monsieur l'officier, (le Germain se rengorgea, sur les bords de la la Sprée un officier est quelque chose d'énorme !) monsieur l'officier, la voiture est partie, n'est-ce pas ?

Il tourna sa langue pâteuse dans sa bouche.

—Miss, la voiture est partie.

—Comme c'est disgracieux que la voiture soit partie, M. l'officier. Grand-Paw m'a dit d'aller le rencontrer au musée, et ils ne veulent pas me laisser dedans, parce que les chiens ne sont pas permis dans le musée. Que dois-je faire, M. l'officier ?

—Je ne sais pas, miss.

—Ne pouvez-vous pas leur dire aux hommes du musée de me laisser aller dedans avec Fred, il est très gentil, il n'est pas troublant du tout ; cela ne fera pas matière, ne pensez-vous, M. l'officier ?

—Je ne sais pas, miss.

—Vous ne semblez pas rien savoir, M. l'officier. Ne savez-vous pas que c'est cruel de me laisser ainsi dehors avec ce pauvre Fred qui est si chaud. Oh ! j'ai une idée, monsieur l'officier, ne pourriez-vous pas me garder Fred pendant que je vais chercher Grand-Paw, ce sera seulement pour quelques minutes. Ce sera si gentil, monsieur l'officier, si gentil, si gentil.

Le bon cop fut ahuri. Garder un chien à la porte d'un musée, cela rentrait-il dans les attributions d'un constable ? Ne serait-ce pas une atteinte à son prestige ?

Mais la petite miss était si sédui-